

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

PERMIS DE LOTIR
Dossier n° : LOT 2023 001
Autorisé le : 05/10/2023

Arrêté municipal n°23/213/DBA du 05 octobre 2023

Arrêté municipal autorisant Monsieur Bruno VOIS et Madame Marie PLANES à réaliser un lotissement «UNILOT» numéroté 67 et de la définition du surplus numéroté 68 provenant des lots n°47 et 49pie du lotissement LE PLATEAU DES NURSES de la section KOE, sur une propriété foncière leur appartenant, d'une superficie d'environ 66 ares 53 centiares, commune de DUMBEA.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n° 2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU l'avis de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/57/23 en date du 16 mai 2023 ;

VU l'avis d'ENERCAL, référencé DBA2072 en date du 06 juillet 2023 ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 94207-2023/2-REP/DAEM en date du 18 juillet 2023 ;

Vu la demande du permis de lotir présentée par :

Le Cabinet de Géomètre-expert THEOME

En date du : 18 avril 2023

Déposée le : 27 avril 2023